

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 21 mai 2008, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont excusés : Mesdames Gabrielle GUIGNARD et Isabelle MERMOD GROSS et Messieurs Christian BERTSCHI, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Sebastiano TAMBURELLO et Eric VAGNIERES.

Sont absents : Madame Luzia KAEPPPELI et Monsieur Jean-Fred TISSOT.

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2008

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2008 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Aucune assermentation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis le dernier Conseil communal, Madame TISSOT s'est rendue à plusieurs représentations soit le

- 27 mars, invitation au Panorama historique sur le DVD "Leysin – 100 ans d'histoire" et elle invite les conseillères et conseillers qui ne l'auraient pas vu d'acheter sans tarder ce DVD,
- 2 avril, assemblée générale de l'ARDA à Massongex,
- 4 avril, réception des nouveaux bourgeois de Leysin,
- 5 avril, assemblée générale de la Banque Raiffeisen aux Diablerets,

- 25 avril, c'est Monsieur Max KNECHT qui s'est rendu à l'assemblée générale de Leysin Tourisme,
- 3 mai, cérémonie de remise des diplômes de la Schiller International University.

DECES ET NAISSANCES

Un décès est malheureusement survenu dans notre Commune depuis le dernier conseil, celui de Monsieur Francis RISSE.

Afin d'honorer la mémoire du disparu, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à neuf nouveaux-nés et félicite les heureux parents de

Zoé HOURCADE
Guillaume JOLLIET
Tiago MENDES DUARTE
Liam CLO
Marylou STRAHM

Sami VALLON
Kai STOWERS SEQUOIA
Nila DAVIT
Lisa GALLMEIER

Par ailleurs, Madame TISSOT souligne que, depuis quelque temps, elle remarque qu'il y a toujours plus d'absents lors des séances des commissions traitant les différents préavis. Il lui semble que vous êtes tous des adultes responsables élus par le peuple et, à l'avenir, elle vous demande de bien vouloir vous excuser ou alors chercher un remplaçant dans vos groupes si vous deviez avoir un empêchement. Les excuses telles que je n'ai pas vidé ma boîte postale ou je n'ai pas ouvert mon courrier ne sont, pour elle, pas des excuses valables.

Elle tient également à rappeler les votations du 1^{er} juin prochain.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 8/2008 – ACHAT NOUVEAU BUS SCOLAIRE

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à la majorité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 82'000.--, TTC, pour l'achat d'un nouveau bus scolaire,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par prélèvement sur les liquidités courantes.

Par ailleurs, la commission souhaite ajouter un point 3 aux conclusions et dépose l'amendement suivant :

3. *de demander à la Municipalité d'établir dans les meilleurs délais un règlement d'utilisation du bus scolaire conformément à la loi scolaire.*

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Robert NEVEU souligne que lors de la séance de la commission, plusieurs questions techniques avaient été posées concernant ce nouveau véhicule, notamment sur le poids qui est de 2,350 t. Il a eu l'occasion de voir un permis de circulation pour un véhicule identique et celui-ci était de 2,8 t. Il trouve que l'on peut faire des miracles avec de l'alu et du kevlar.

Monsieur Jean-Michel GIL estime que Monsieur NEVEU n'est pas un garagiste qui fournit les bus scolaires. Le garage a confirmé le poids du bus.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 32 OUI et 1 abstention.

Puis le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 30 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 9/2008 – MESURES DE PROTECTION AU VIRAGE DES ALPES VAUDOISES

Monsieur Daniel NIKLES, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 220'000.-- pour la réalisation des mesures de protection au Virage des Alpes Vaudoises,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes, étant entendu qu'il sera amorti sur une période de 10 ans au plus.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 10/2008 – TRANSFORMATION DU BATIMENT COMMUNAL AU FEYDEY (ANCIENNE POSTE)

Monsieur Maurice FELLI, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accepter la transformation du bâtiment communal au Feydey, en y créant les locaux pour accueillir la garderie Arc-en-Ciel et la rénovation de six appartements

2. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 1'500'000.-- TTC pour la transformation susmentionnée
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par l'ouverture d'un compte de crédit de fr. 1'500'000.-- auprès d'un établissement bancaire, aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans
4. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au plus

Par ailleurs, une majorité de la commission d'étude désire proposer l'amendement ci-dessous aux conclusions du préavis no 10/2008 afin de couvrir environ 60 % des besoins en eau chaude sanitaire du bâtiment par le recours à des énergies renouvelables. Une réalisation qui va pleinement dans le sens des lignes directrices cantonales destinées à diminuer notre dépendance par rapport aux énergies fossiles. Les commissaires estiment qu'il vaut la peine que la Commune montre l'exemple en la matière.

Le Conseil communal de Leysin, dans sa séance du 21 mai 2008, décide d'amender les conclusions du préavis municipal no 10/2008 de la manière suivante :

- *d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de fr. 40'000.-- pour la pose de 10 m² de capteurs solaires thermiques, somme de laquelle il faudra déduire une subvention probable du Canton de fr. 3'600.--,*
- *de financer cette réalisation par le recours à la trésorerie courante.*

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'amendement est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 32 OUI et 1 abstention.

Puis le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 27 OUI, 2 NON et 4 abstentions.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 11/2008 – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX JAQUET

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 140'000.-- pour remplacer la chaudière du Centre sportif de Crettex-Jaquet
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes
4. d'amortir cet investissement sur une période de cinq ans au maximum.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Centre sportif de la Place Large – salle de musculation

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, a le plaisir d'annoncer que la nouvelle salle de musculation du Centre sportif de la Place Large est ouverte. Celle-ci est plus grande et des engins neufs ont été posés.

Il invite les membres du Conseil communal à s'y rendre pour "rester en forme".

Véhicule Lindner

Monsieur Richard Calderini, Municipal, informe que le nouveau véhicule Lindner a été livré le 29 avril.

Il manque encore la luge pour compléter son équipement.

Plan directeur communal

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, fait part d'une lettre du Département de l'économie, Service du développement territorial, qui informe que notre Plan directeur communal a été approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 7 mai 2008.

10.- INTERPELLATIONS

Aucune.

11.- POSTULATS

Aucun.

12.- MOTIONS

Madame TISSOT a reçu une motion de Monsieur Robert NEVEU concernant la coordination des transports scolaires et la rationalisation du nombre de transports quotidiens en remplaçant plusieurs petits véhicules privés par un car.

Elle prie Monsieur NEVEU de lire sa motion.

Comme vous avez pu l'entendre à la lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 8/2008 "achat nouveau bus scolaire", la commission propose que les transports des différents écoliers (garderie, FAREAS, etc) soient coordonnés.

Je pose une motion afin que cette demande soit traitée rapidement et je trouve qu'il serait judicieux qu'une commission soit désignée pour étudier cet objet après étude de la Municipalité.

En effet, aujourd'hui, plusieurs petits véhicules se rendent au même moment quasi au même endroit pour le ramassage scolaire. Prenons l'exemple de la zone du Feydey où quelques 70 enfants sont pris en charge par différents transports, à savoir : le bus scolaire communal, le bus du transporteur privé mandaté par la Commune, les taxis d'entreprises privées mandatées respectivement par la garderie et FAREAS.

Ne devrait-on pas, pour être en adéquation avec le Plan directeur communal "déplacements et espaces publics – avis de la population, point 3.3.3. page 66, qui dit entre autre une diminution et une meilleure organisation de la circulation automobile, et être en parfaite concordance avec le point 4 de la Charte d'accueil qui dit "nous veillons au respect de la qualité de l'environnement et de la sécurité", demander à un transporteur privé d'utiliser un véhicule d'une capacité plus grande et ainsi réduire le nombre de transports tout en assurant une pleine sécurité.

Comme vous pouvez le constater, il est nécessaire d'approfondir le problème des transports scolaires et d'éviter ainsi le balai de véhicules que je vois passer au quotidien devant La Douane. Par conséquent, je vous remercie de soutenir ma motion.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Michel GIL estime que, lors de la séance de la commission, au lieu de poser des questions sur le poids ou le permis du chauffeur, Monsieur NEVEU aurait mieux fait de s'intéresser à ce problème-là. Un grand car devrait partir à 07h00 du matin pour arriver à 08h30 à l'école. Le car postal qui vient du Sépey transporte 80 personnes et combien de places assises compte-t-il ? Au lieu de dire des âneries, il faut se renseigner auprès des gens qui sont responsables de ces transports.

Monsieur NEVEU estime qu'il faudrait faire une étude avec un bus à 30 places pour éviter tous les petits bus et les taxis. Il demande seulement qu'une étude soit réalisée. En ce qui concerne le poids du bus, il souhaite que la loi soit appliquée.

Monsieur GIL rappelle que la Municipalité est là pour s'occuper des problèmes de poids du véhicule et du permis du chauffeur.

Monsieur Jean-Martin STOLL invite le Conseil communal à ne pas soutenir la motion de Monsieur NEVEU. Dans le rapport de la commission, il a déjà été demandé une étude pour la coordination des différents transports. Cela ne fait pas partie des conclusions mais il est certain que la Municipalité étudiera ce problème volontiers même si ce n'est pas une obligation.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion. La prise en considération de cette motion est soumise au vote. Elle est refusée à la majorité par 16 NON, 11 OUI, et 5 abstentions.

16.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLESMotion Stoll

Monsieur Jean-Martin STOLL est très fâché. Il devrait dire que l'on se paie sa tête mais ce n'est pas assez fort, que l'on se fout de sa gueule, et il modère ses termes. Au mois de septembre 2006, il avait déposé une motion concernant la modification du Règlement des constructions afin que la hauteur des bâtiments ne soit pas calculée en fonction du terrain aménagé mais en fonction du terrain naturel.

Lors de la commission qui a étudié cette motion, la Municipalité avait indiqué que le nouveau Règlement des constructions était prêt et serait très rapidement étudié et soumis au Conseil.

Depuis, on a construit de magnifiques "taupinières", on a construit des chalets dessus qui sont hauts perchés, le cas le plus typique étant en Avouillon où de manière totalement artificielle et sur un terrain plat on a surélevé le terrain au détriment ou en lésant les fonds voisins comme ceux du Cerisier ou d'Ermina. A Ermina, on a pratiquement enterré les panneaux solaires qui servent à chauffer le deuxième bâtiment.

Si on continue comme ça, on va avoir vraiment un drôle de village et si on attend encore avec ce Règlement des constructions, il n'y aura plus de terrains à bâtir à Leysin et il ne servira plus à grand-chose. Il a la fâcheuse impression qu'on fait exprès d'attendre afin que quelques promoteurs puissent se remplir les poches, promoteurs qui sont plus ou moins proches de certains membres de la Municipalité actuelle ou précédente. Il estime que c'est inadmissible.

Il souhaite savoir combien de temps a consacré la Municipalité, à ce jour, depuis septembre 2006, à étudier le nouveau règlement communal et il demande aux membres de la Commission de gestion de reprendre les procès-verbaux de la Municipalité pour l'année 2007, et également peut-être de 2006 si c'est légalement possible, pour compter le temps consacré à cet objet.

Roc de Veyges

Madame Isabelle SAUSER est aussi fâchée car elle est allée se promener à Veyges et elle a vu des travaux incompréhensibles et inexplicables, affreux à son sens, au Roc de Veyges. Elle demande donc à la Municipalité de quoi il s'agit et qui a pris la décision de faire des travaux de cette ampleur.

Elle précise qu'il y a une sorte de place de parc en tout-venant, la barrière est toujours défoncée et tous les arbres qui ont été coupés ont été jetés dans la falaise du point de vue. Elle trouve vraiment dommage de saccager des beaux endroits comme ça, qui font le charme de notre station.

Monsieur Richard Calderini, Municipal, informe que deux places de pique-nique sont en construction. L'une d'elles va disparaître suite à l'intervention du Service des forêts. L'autre sera maintenue et recouverte de copeaux mais elle a été délimitée par un muret et le fond et en tout-venant afin de pouvoir déposer les copeaux. Un foyer a été préparé afin d'éviter des feux de forêt.

En ce qui concerne le point de vue, il a été décidé de le sécuriser en posant une nouvelle barrière. Les travaux sont en cours mais il faut laisser le temps de les exécuter.

Madame SAUSER demande si les murs vont rester en l'état.

Monsieur CALDERINI répond que les murs vont rester mais les copeaux seront à fleur. Les murs servent uniquement à délimiter cette place de pique-nique afin d'éviter que les personnes s'éparpillent un peu partout. Il y a eu un arbre qui a été abattu et cet arbre a été tronçonné de façon à servir pour le foyer.

Madame SAUSER demande si la barrière du point de vue sera changée.

Monsieur CALDERINI informe que oui, complètement refaite, surélevée et posée avec des barrières métalliques aux normes de sécurité. Il sera également rajouté un treillis afin d'éviter que des enfants en bas âge puissent passer et elle sera prolongée sur les deux côtés.

Monsieur Lawrence WARE a aussi été étonné de ces travaux et demande ce que l'on va faire des arbres coupés ? Il estime aussi qu'avec la nouvelle barrière, les "grimpeurs" ne pourront plus sortir à cet endroit.

Monsieur CALDERINI informe que ces arbres ne seront pas évacués. Ils ont été exploités de la manière dont les bûcherons le font aujourd'hui. Les petits branchages sont coupés et on les laisse se détériorer sur place naturellement.

En ce qui concerne les "grimpeurs", ils devront passer ailleurs. Le but de ces travaux est de sécuriser le point de vue et de le rendre plus agréable.

Madame SAUSER revient sur le fait que le Roc de Veyges et l'un des plus beaux points de vue de Leysin et qu'il faut le nettoyer et ne pas laisser les déchets d'arbres.

Monsieur CALDERINI n'est pas complètement contre et regardera ce que les services communaux peuvent faire dans ce sens-là.

Motion Stoll

Monsieur André HEFTI souhaite répondre à l'intervention de Monsieur STOLL. Il regrette qu'il utilise des termes comme "les promoteurs qui se mettent de l'argent plein les fouilles".

Il rappelle que la promotion immobilière dont il parle n'est pas terminée, que les aménagements extérieurs sont en cours, que des mises à l'enquête ont eu lieu, que des gabarits ont été posés et que ces constructions ont été réalisées selon les permis de construire délivrés.

S'il y avait une quelconque question, il aurait été judicieux d'intervenir lors des mises à l'enquête et non pas ici au Conseil. Il rappelle aussi que cette promotion immobilière a donné du travail à plus de 100 personnes dans les entreprises de Leysin et va amener des recettes à la Caisse communale avec tous les impôts qui y sont liés.

Monsieur Denis RIME, Municipal, souhaite également répondre en tant que Président de la commission des constructions. Il rappelle que tous les chalets de Caudraule sont au niveau de la route d'Avouillon par rapport au rez-de-chaussée. Il estime que ces chalets ne sont pas sur des "taupinières".

Il rappelle également qu'autant Madame GIOBELLINA que les autres propriétaires de chalets qui ont construit au cours des 25 dernières années, ont aussi profité du règlement actuel.

La Municipalité n'a pas laissé construire des chalets ou des aménagements extérieurs disproportionnés. Elle est restée dans un cadre relativement satisfaisant pour tout le monde et comme l'a dit Monsieur HEFTI, les personnes ont tout loisir de s'exprimer lors des mises à l'enquête publique.

Route de la Cité et route des Esserts

Madame Eliane HUBERT informe que de nombreux graffitis ont été faits sur les murs des routes de la Cité et des Esserts. Cela donne une mauvaise image de la station et, dans l'esprit d'Enjoy Switzerland où l'on prône la qualité de l'accueil, il serait souhaitable d'enlever ces graffitis.

Leysin Tourisme

Madame Eliane HUBERT souhaiterait que l'entrée de Leysin Tourisme soit plus accueillante. Il manque une petite note colorée comme, par exemple, quelques fleurs.

Véhicules communaux

Monsieur Jean-Michel GIL tient à pousser un petit coup de gueule concernant les véhicules communaux.

En effet, par le biais du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal no 12/2006, remplacement de véhicules, qu'il présidait, il avait été demandé d'octroyer la somme supplémentaire de fr. 20'000.-- pour que l'équipement du Toyota Hiace soit exécuté par une entreprise spécialisée.

Après moult discussions avec la Municipalité, certains membres de la commission s'étaient ralliés aux arguments du Municipal, soit que l'on avait un besoin urgent de ces véhicules et que le montage des équipements se ferait en 24 heures par Messieurs Christian VAUDROZ et Pierre-André DURGNAT. Le résultat du vote était le suivant : 7 voix pour l'amendement, 21 contre et 6 abstentions.

Dès lors et à son grand étonnement, il constate que le Toyota a déjà environ 3 mois de vacances avant même d'avoir entamer son dur labeur.

Ainsi, il constate que la commission n'avait pas tort en vous enjoignant de commander le véhicule tout équipé.

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, tient à rappeler qu'il faisait également partie de cette commission à l'époque. Il tient à préciser quelques dates : l'appel d'offres pour le bus est parti au mois de mai 2007 jusqu'à fin août 2007 pour la réception de ces offres. La commande a été faite le 11 octobre et le véhicule a été livré le 8 février 2008.

Dès sa livraison, il a été décidé de son équipement intérieur avec Monsieur Pierre-André DURGNAT du Service des eaux. Il a alors été fait un nouvel appel d'offres avec un délai au 10 avril. Le travail a été attribué le 14 avril et théoriquement, ce véhicule devrait être livré ce vendredi. Il est vrai que le montage de cet équipement n'a pas été fait par les employés de la Commune car il n'y a pas assez de personnel. Le mandat pour la fourniture et la pose du matériel a donc été attribué à l'entreprise Deladoey Service pour le prix de fr. 10'500.—.

Monsieur GIL constate que si cela avait été fait tout de suite, le véhicule serait équipé et serait fonctionnel au lieu de la vieille jeep qui laisse de l'huile dans tout le village.

Transports scolaires

Monsieur Jean-Robert NEVEU revient sur sa motion et trouve regrettable que celle-ci n'ait pas passé au vu de la charte d'accueil établie par Enjoy Switzerland, projet approuvé par le Conseil communal. Il souhaite que dans le cadre de cette charte d'accueil, la Municipalité étudie sa motion.

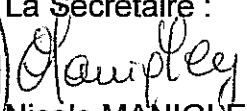
Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, n'est ni fâché, ni scandalisé, ni grinche concernant l'intervention de Monsieur STOLL. Il le comprend mais estime qu'il ne faut pas voir de relation de cause à effet entre les promoteurs et la Municipalité. La Municipalité est extrêmement empruntée pour travailler sur cet article du règlement. Ce n'est pas aussi simple que l'on veut bien l'imaginer. Une proposition sera soumise au Conseil au plus tôt lors de la séance de septembre ou octobre et au plus tard à celle de décembre pour une fois clore ce sujet.

En ce qui concerne la motion de Monsieur NEVEU, celle-ci va dans le sens d'Enjoy Switzerland avec le bus navette. Les transports scolaires seront également étudiés dans ce cadre-là. Des négociations sont actuellement en cours avec diverses entreprises.

Madame la Présidente vous remercie pour votre attention. Elle remercie également la Municipalité pour sa présence et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h25

Leysin, le 23 mai 2008

Pour le Conseil communal :
 La Présidente : La Secrétaire :
 
 Evelyn TISSOT Nicole MANIGLEY

